

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 828

22 mars 2016

SOMMAIRE

Albert Luxembourg Holdings	39744	MUGC/GS Latin America USD Bond Fund	39739
AUDIO-VISUAL INTERNATIONAL S.à r.l.	39713	MUGC/NB Brazil Equity Fund	39733
CCMG Navigator	39716	MUGC/NB GNMA 30 Year Fund	39730
Ciresia	39730	MUGC/Pramerica GNMA 30 Years MBS Fund	39730
Claymore Holding S.A.	39735	MUGC/UGA Asian USD Bond Fund	39713
Compagnie Financière Terria S.A.	39698	MUGC/UGA GNMA 30 Year Fund	39728
Degroof Bonds	39714	MUGC/WA GNMA 30 Year Fund	39716
Eiffel eCapital	39709	MUI 2010 FUND	39740
Electronic Transaction Systems S.à r.l.	39698	NRG 6 S.A. SPF	39715
Empira General Partner S.à r.l.	39741	PAG Real Estate Partners (Luxembourg) GP S.à r.l.	39740
Energie 5 Holding S.A.	39715	Pareturn	39719
Ernst & Young International Pension Scheme	39698	PBG Soda Can Holdings S. à r.l.	39744
Franklin Templeton Shariah Funds	39717	Peintures Manolux S.à r.l.	39744
Helios	39714	Plafa	39744
IGF S.à r.l.	39710	Shepherd Capital	39709
Komohana Investments S.à r.l.	39733	TRP US Intermediate Corporate Bond Fund	39740
Luxcash	39718	TRP US Investment Grade Corporate Bond Fund	39739
Lux-Top 50 SICAV	39709	Valauchan Caisse Auchan Italie S.C.A.	39717
Luxyard S.à r.l.	39741	Valauchanus Sopaneer S.C.A.	39718
Margaux S.A.	39715	Valauchan Sopaneer International S.C.A. ...	39729
MGF Lux Topco S.à r.l.	39719	Valsuper Unigret International S.C.A.	39729
MUGC AB Mexico Short Duration Bond Fund	39729		
MUGC/GS GNMA 30 YEAR FUND	39718		

Ernst & Young International Pension Scheme, Société d'Epargne-Pension à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2.

R.C.S. Luxembourg B 92.212.

Notice is hereby given to the shareholders of Ernst & Young International Pension Scheme Sepcav that the

ANNUAL GENERAL MEETING

will be held at the offices of Ernst & Young Luxembourg Société Anonyme, 35E avenue John F. Kennedy, Luxembourg, L-1855 Luxembourg, on *14th April 2016* at 11.00, with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the annual accounts for the financial year ended 31st December, 2015
2. Report of the Board of Directors
3. Report of the Asset Manager
4. Report of the Independent Auditor concerning the annual accounts for the financial year ended 31st December, 2015
5. Approval of the Annual Accounts
6. Discharge to the Directors
7. Election and appointment of Directors
8. Appointment of the Independent Auditor
9. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum for the items on the agenda is required and that the majority of the shares present or represented will take the decisions.

Each share is entitled to one vote.

In order to vote at the annual general meeting, shareholders may be present in person or represented by a duly appointed proxy. Shareholders who cannot attend the meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the address of the Sepcav for the attention of Mr Arnaud Bianchi (or via internal mail to the attention of the same person) to arrive no later than the 5th April 2016. A blank proxy form is attached hereto.

Luxembourg, 10th March 2016

By order of the Board of Directors of Ernst & Young International Pension Scheme Sepcav.

Référence de publication: 2016079089/29.

Compagnie Financière Terria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 46.567.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mardi *12 avr. 2016* à 14:30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2015.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Nominations statutaires.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016081727/1267/16.

ETS S.à r.l., Electronic Transaction Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 204.629.

STATUTES

In the year two thousand sixteen, on the tenth day of the month of March;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1) Mr. Hadi AKKAD, manager, born in Lebanon, on March 23, 1973, with professional address at 20135 Lakeview Center Plaza 4th floor, Ashburn VA 20147,

Sub 1) is represented by Mr. Edward VAUGHAN, named hereafter, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed “ne varietur” by the appearing persons and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it;

2) Mr. Edward VAUGHAN, manager, born in New York (United States of America), on December 4, 1963, with professional address at 20135 Lakeview Center Plaza, 4th floor, Ashburn VA 20147; and

3) Mr. Philipp VON GOTTBURG, director, born in Hamburg (Germany), on September 10, 1968, with professional address at 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen,

Such appearing persons, acting as said before, have requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) which they deem to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

I. Name - Registered office - Purpose - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Electronic Transaction Systems S.à r.l.” in abbreviated form “ETS S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Strassen (Grand Duchy of Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company.

2.2 The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.3 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company.

2.4 Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's principal object is to provide business intermediary activities, products and services, in particular provide and develop electronic systems and develop, operate, licence, commercialise and distribute software, permitting the parties of a contract to process with a payment. It may also create, register, license, develop and exploit trademarks and domain names to the widest extent.

3.2. The Company may in particular provide services to affiliated companies.

3.3. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.4. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.5. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.6. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - shares**Art. 5. Capital.**

5.1 The Company's corporate capital is fixed at at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by at twelve thousand five hundred (12,500) corporate units in registered form with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2 The shares are freely transferable between shareholders.

6.3 When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4 When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5 The transfer of shares to third parties by reason of death must be approved by shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

6.6 A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.7 A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.8 The Company may redeem its own shares, provided:

- a. it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- b. the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation**Art. 7. Appointment and removal of managers.**

7.1 The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2 The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

8.1 If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board).

8.2 Power of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.3 Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.4 Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholders

Art. 11. General meetings of the shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1 Powers and voting rights.

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1. (ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2 Notices, quorum, majority and voting procedures.

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1 The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2 Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3 Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4 The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5 If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 14. Auditors.

14.1 When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2 If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to reappointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1 Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2 The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3 Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution-Liquidation

Art. 16.

16.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2 The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General Provisions

Art. 17.

17.1 Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2 Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one

original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4 All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory disposition

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2016.

Subscription and payment

Mr. Edward VAUGHAN subscribes for nine thousand three hundred fifty nine (9,359) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of nine thousand three hundred fifty nine Euro (EUR 9,359.-),

Mr. Hadi AKKAD, represented as stated above, subscribes for two thousand four hundred ninety two (2,492) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of two thousand four hundred ninety two Euro (EUR 2,492.-), and

Mr. Philipp VON GOTTBURG, subscribes for six hundred forty nine (649) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of six hundred forty nine Euro (EUR 649.-).

All these corporate units have been fully paid up by the aforesaid subscribers by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.-EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Extraordinary general meeting

The aforementioned appearing persons, representing the totality of the subscribed capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

1 The registered office is established in L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

2 The following are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Edward VAUGHAN, manager, born in New York (United States of America), on December 4, 1963, with professional address at 20135 Lakeview Center Plaza, 4th floor, Ashburn VA 20147,

- Mr. Philipp VON GOTTBURG, director, born in Hamburg (Germany), on September 10, 1968, with professional address at 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the appearing persons have signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le dixième jour du mois de mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Hadi AKKAD, manager, né au Liban, le 23 mars 1973, demeurant professionnellement au 20135 Lakeview Center Plaza 4th floor, Ashburn VA 20147,

Sub 1) est ici représentés par Monsieur Edward VAUGHAN, qualifié ci-après, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrées; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui;

2) Monsieur Edward VAUGHAN, manager, né à New York (États-Unis), le 4 décembre 1963, demeurant professionnellement au 20135 Lakeview Center Plaza, 4th floor, Ashburn VA 20147; et

3) Monsieur Philipp VON GOTTBURG, directeur, né à Hamburg (Allemagne), 10 septembre 1968, demeurant professionnellement au 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen,

Lesquels comparants, agissant comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Electronic Transaction Systems S.à r.l." en abrégé "ETS S.à r.l." (la Société).

La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi dans la commune de Strassen (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

2.2 Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.4 Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet principal l'activité d'intermédiaire en affaires, produits et services, en particulier fournir et développer des systèmes électroniques et développer, faire fonctionner, octroyer des licences de, commercialiser et distribuer des logiciels, permettant aux parties à un contrat de procéder à l'exécution d'un paiement. Elle peut également créer, faire enregistrer, octroyer des licences de, développer et exploiter des marques et des noms de domaines dans la mesure la plus large possible.

3.2. La Société peut en particulier rendre services aux sociétés affiliées.

3.3. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.4. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.5. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.6. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales**Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3 Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4 Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5 La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

6.6 Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.7 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.8 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:

- a. qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- b. que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société

III. Gestion - Représentation**Art. 7. Nomination et révocation des gérants.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1 Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil).

8.2 Pouvoirs du conseil de gérance.

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou limités pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents.

8.3 Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Une convocation écrite de toute réunion du Conseil est donnée à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.4 Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature individuelle d'un quelconque gérant.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi

IV. Associés

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1.

(ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Lorsque des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société dans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-dessus. Elles porteront la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés est considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices-contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1 L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2 Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5 Si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

14.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2 Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréé(s). Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) Le Conseil établit des comptes intérimaires;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) le Conseil doit décider de distribuer les dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Disposition générales

Art. 17.

17.1 Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2 Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

Monsieur Edward VAUGHAN déclare souscrire à neuf mille trois cent cinquante-neuf (9,359) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (1.-EUR) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de neuf mille trois cent cinquante-neuf (9,359.-EUR),

Monsieur Hadi AKKAD, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à deux mille quatre cent quatre-vingt-douze (2,492) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (1.-EUR) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de deux mille quatre cent quatre-vingt-douze euros (2.492.-EUR), et

Monsieur Philipp VON GOTTBURG, déclare souscrire à six cent quarante-neuf (649) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de six cent quarante-neuf euros (649.-EUR).

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare par les présentes avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants pré-mentionnés, représentant la totalité du capital social et se considérant comme étant valablement convoqués, déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire et prennent les résolutions suivantes à l'unanimité:

1. Le siège social est établi à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Edward VAUGHAN, manager, né à New York (États-Unis), le 4 décembre 1963, demeurant professionnellement au 20135 Lakeview Center Plaza, 4th floor, Ashburn VA 20147; et
 - Monsieur Philipp VON GOTTBURG, directeur, né à Hamburg (Allemagne), 10 septembre 1968, demeurant professionnellement au 117, route d'Arlon, 09 Strassen,

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros (1.000.-EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. VAUGHAN, P. VON GOTTBURG, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 11 mars 2016 2LAC/2016/5441. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 15 mars 2016.

Référence de publication: 2016080039/544.

(160046082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Lux-Top 50 SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 59.731.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg à Luxembourg, 1, rue Sainte Zithe, le lundi *11 avril 2016* à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2015.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015; affectation des résultats.
3. Donner quitus aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
6. Divers.

Les propriétaires d'actions à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016081732/755/23.

Eiffel eCapital, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé, (anc. Shepherd Capital).

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 151.295.

In the year two thousand and sixteen, on the eighth day of the month of January

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of Shepherd Capital (the Company), a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (RCS) under number B 151 295 and incorporated pursuant to a deed of the notary Henri Hellinckx dated 1st February 2010, published in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) of 26 February 2010 under number C- N°417. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the Company's incorporation.

The Meeting appoints M. Cornelius Bechtel, Director Shepherd Capital GP, professionally residing in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diederich as chairman of the Meeting (the Chairman).

The Chairman appoints M. Daniel Breger, Assistant Vice-President MultiConcept Fund Management S.A. professionally residing in L-2180 Luxembourg, 5 rue Jean Monnet, as secretary and scrutineer of the Meeting (the Secretary and Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list, which will remain attached to the present minutes after having been signed prior to the opening of the proceedings of the Meeting by the shareholders present or the holders of powers of attorney and the members of the Bureau.

The powers of attorney from the shareholders represented at the Meeting, after having been signed *ne varietur* by the holders of powers of attorney and the members of the Bureau, will also remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

(A) The chairman then declared and requested the notary to declare that the present extraordinary general meeting has been convened by notices containing the agenda sent by registered mail to the registered shareholders on December 7, 2015.

(B) It appears from the attendance list that 41,260 (forty one thousand two hundred and sixty) shares, representing 64,01% subscribed share capital of the Company are present or duly represented at the Meeting. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda, set out below.

(C) The agenda of the Meeting is as follows:

1. Decision to amend the corporate denomination of the Company from its current corporate denomination “Shepherd Capital” into “Eiffel eCapital” and decision to amend article 1.1 of the Articles which will henceforth read as follows:

“ **1. Art. 1. Form and Name.** There exists a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé under the form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of "Eiffel eCapital" (the Company).

2. Decision to change the date of the annual general meeting of the shareholders of the Company from the third Tuesday in June of each year at 11:00 a.m. (Luxembourg time) to the third Wednesday in June of each year at 11:00 a.m. (Luxembourg time) and decision to amend article 20 of the Articles consequently.

3. Miscellaneous.

After deliberation, the Meeting passed the following resolution in accordance with the quorum and voting rules required by the Articles and the Luxembourg act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

First resolution

The Meeting resolves to amend the corporate denomination of the Company from its current corporate denomination “Shepherd Capital” into “Eiffel eCapital” and decides to amend article 1.1 of the Articles which will henceforth read as follows:

“ **1. Art. 1. Form and Name.** There exists a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé under the form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of "Eiffel eCapital" (the Company).

Second resolution

The Meeting resolves to change the date of the annual general meeting of the shareholders of the Company from the third Tuesday in June of each year at 11:00 a.m. (Luxembourg time) to the third Wednesday in June at 11:00 a.m. (Luxembourg time) and decision to amend article 20 of the Articles consequently.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, said proxyholders signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: C. BECHTEL, D. BREGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 14 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/1177. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 mars 2016.

Référence de publication: 2016080435/73.

(160046368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

IGF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 204.652.

—
STATUTS

L'an deux mille seize,

Le dix-neuf février.

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

La société anonyme «LE MIDI S.A.», ayant son siège social à L-8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole, constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 9 octobre 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 5 du 7 janvier 1988, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 26.767, modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois

suyant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire dressé par le notaire instrumentaire en date du 20 décembre 2010, publié au Mémorial C, numéro 543 du 23 mars 2011,

ici représentée par son administrateur unique, à savoir Monsieur Guy FLENER, agent immobilier, né à Luxembourg, le 12 avril 1957, demeurant professionnellement à L-8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole,

nommé à cette fonction suivant la prédite assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2010,

et ayant pouvoir pour engager la prédite société par sa signature individuelle,

Laquelle comparante, représentée comme indiquée ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «société») et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «loi»), ainsi que par les statuts de la société (ci-après les «statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet:

- l'activité d'agent immobilier;
- l'acquisition, la location, la mise en valeur, l'échange, la vente d'immeubles ainsi que tous types d'opérations immobilières;
- la promotion immobilière;
- l'activité de syndic de copropriété.

La société peut réaliser son objet soit seule, soit en participation avec des tiers, soit par des souscriptions ou des achats de titres ou de toute autre manière. Elle pourra effectuer tous placements immobiliers ou mobiliers, contracter tous emprunts avec ou sans affectation hypothécaire, se porter caution pour son propre compte ou pour le compte de tiers.

La société a en outre comme objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets, marques et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social, notamment en empruntant avec ou sans garanties et en toutes monnaies, excepté par voie d'offre publique.

La société pourra en outre effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

La société exercera ses activités tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société aura la dénomination de «IGF S. à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Mamer.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles à des tiers que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la loi.

Art. 11. La société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La société est gérée par un ou plusieurs gérants.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés.

Le(s) gérant(s) est(sont) révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces mandataires, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts, il est fait référence à la loi.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites par la société anonyme «LE MIDI S.A.», préqualifiée, et ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence au jour de la constitution de la société et se termine le trente-et-un décembre deux mille seize.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille six cents euros (EUR 1.600,00).

Avertissement

L'attention du comparant a été expressément attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises, le cas échéant, afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article 2 des présents statuts.

Décisions de l'associé unique

1) Le nombre des gérants est fixé à un (1).

2) Est nommé gérant unique et ce, pour une durée indéterminée,

Monsieur Guy FLENER, préqualifié,

La société se trouve valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

3) L'adresse de la société est fixée à L-8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. FLENER, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 24 février 2016. Relation: 2LAC/2016/4046. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR COPIE CONFORME,

Luxembourg, le 3 mars 2016.

Référence de publication: 2016080200/144.

(160046500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

MUGC/UGA Asian USD Bond Fund, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

La société de gestion, par une décision du 6 mars 2014 a déclaré la mise en liquidation du fonds MUGC/UGA Asian USD Bond Fund.

La dernière valeur nette d'inventaire a été calculée le 11 mars 2014.

En date du 14 avril 2014, la société de gestion a déclaré la clôture de la liquidation au 15 avril 2014, par transfert du solde résiduel à l'unique investisseur du fonds.

Luxembourg, le 17 mars 2016.

Jean-François Fortemps

Administrateur délégué

MUGC Lux Management S.A.

287-289, route d'Arlon

L-1150 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg: B 49.759

Référence de publication: 2016081721/2173/16.

AUDIO-VISUAL INTERNATIONAL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 72, Boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 30.316.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 3/03/2016, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'art 203 de la loi du 10 /08/1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

AUDIO-VISUAL IINTERNATIONAL SARL avec le siège social à Luxembourg, 72, boulevard Napoleon 1er, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry Schiltz, juge au tribunal d'arrondissement, et liquidateur Maître Graham J. Wilson, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 24/03/2016 au greffe de la sixième chambre du tribunal de commerce.

Pour extrait conforme
Maître Wilson
Le liquidateur

Référence de publication: 2016079915/20.

(160046522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Helios, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 58.180.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi *13 avril 2016* à 11.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31.12.2015
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée et les décisions seront prises à la majorité simple des voix exprimées des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Les actionnaires sont informés que le rapport annuel est disponible sur demande, et sans frais, auprès du siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016081733/755/23.

Degroof Bonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 22.421.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi *13 avril 2016* à 11.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31.12.2015
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée et les décisions seront prises à la majorité simple des voix exprimées des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Les actionnaires sont informés que le rapport annuel est disponible sur demande, et sans frais, auprès du siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016081734/755/23.

NRG 6 S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 165.949.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, en date du 7 avril 2016 à 10 heures 15, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2015 ;
2. Discussion sur le rapport de commissaire portant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2015 ;
3. Octroi de la décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au cours des exercices qui se sont clôturés le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2015;
4. Affectation du résultat réalisé au cours des exercices 2014 et 2015 ;
5. Le cas échéant, mention quant à l'application de l'article 100 des LCSC ;
6. Confirmation de la modification au sein du Conseil d'Administration ;
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016081735/1004/20.

Margaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 124.633.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, en date du 7 avril 2016 à 15 heures 30, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013, au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2015 ;
2. Discussion sur le rapport de commissaire portant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013, au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2015 ;
3. Octroi de la décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au cours des exercices qui se sont clôturés le 31 décembre 2013, le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2015;
4. Affectation du résultat réalisé au cours des exercices 2013, 2014 et 2015 ;
5. Le cas échéant, mention quant à l'application de l'article 100 des LCSC ;
6. Modification au sein du Conseil d'Administration et renouvellement du mandat du commissaire
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016081736/1004/21.

Energie 5 Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 53.516.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, en date du 7 avril 2016 à 10 heures, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2015 ;
2. Discussion sur le rapport de commissaire portant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2015
3. Octroi de la décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au cours des exercices qui se sont clôturés le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2015;
4. Affectation du résultat réalisé au cours des exercices 2014 et 2015;

5. Le cas échéant, mention quant à l'application de l'article 100 des LCSC ;
6. Confirmation de la modification au sein du Conseil d'Administration ;
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016081737/1004/20.

MUGC/WA GNMA 30 Year Fund, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

La société de gestion, par une décision du 4 septembre 2013 a déclaré la mise en liquidation du fonds MUGC/WA GNMA 30 YEAR FUND.

La dernière valeur nette d'inventaire a été calculée le 19 septembre 2013.

En date du 1 octobre 2013, la société de gestion a déclaré la clôture de la liquidation au 2 octobre 2013, par transfert du solde résiduel à l'unique investisseur du fonds.

Luxembourg, le 17 mars 2016.

Jean-François Fortemps

Administrateur délégué

MUGC Lux Management S.A.

287-289, route d'Arlon

L-1150 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg: B 49.759

Référence de publication: 2016081719/2173/16.

CCMG Navigator, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 185.478.

The shareholders of CCMG Navigator (the "Company") are herewith convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

(the "Meeting"), which will be held at 101 r. Cents, 1319 Luxembourg at 14:30 on *March 31, 2016* for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. Resolution on the liquidation of the Sub-fund and of the Company;
2. Discharge (quitus) to the members of the board of directors for the execution of their mandates;
3. Appointment of Alceda Fund Management S.A., represented by Ms. Désirée Eklund, with professional address at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg as sole liquidator of the Fund;
4. Appointment of an independent liquidation auditor;
5. Miscellaneous.

Voting:

The Meeting can validly deliberate with a quorum of at least 50% of the Shareholders present or represented and the Meeting shall decide by a majority of 2/3 the shares represented.

Voting Arrangements:

Shareholders who cannot attend the Meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form by email to corporate@alceda.lu followed by mail or by fax (+352 248 329 442) to the Company, 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg to arrive not later than 24 hours before the time fixed for the Meeting or adjourned Meeting. Proxy forms can also be obtained from the Company. A person appointed in a proxy need not be a holder of shares in the Company; lodging of a proxy form will not prevent a shareholder from attending the Meeting if he decides to do so.

Luxembourg, March 2016

The Board of Directors.

Référence de publication: 2016076931/8040/29.

Valauchan Caisse Auchan Italie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 115.266.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE

qui aura lieu anticipativement le *31 mars 2016* à 17 heures 30 au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Acceptation de la tenue de l'assemblée générale statutaire en date du 31 mars 2016 au lieu de la date fixée par l'article 15 des statuts ;
2. Rapport de gestion de la Gérance;
3. Rapport du Conseil de Surveillance et du réviseur externe;
4. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015;
5. Affectation des résultats ;
6. Décharge à la Gérance quant à l'exercice sous revue ;
7. Décharge au Conseil de Surveillance quant à l'exercice sous revue ;
8. Nominations statutaires ;
9. Nomination du mandat du réviseur externe;
10. Divers.

Le gérant commandité

Référence de publication: 2016078260/795/22.

Franklin Templeton Shariah Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 8A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 169.965.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders (the "Meeting") of Franklin Templeton Shariah Funds (the "Fund") will be held at the registered office of the Fund on *March 31, 2016*, at 2:30 p.m., with the following agenda:

Agenda:

- Presentation of the Report of the Board of Directors;
- Presentation of the Report of the Shariah Board;
- Presentation of the Report of the Auditors;
- Approval of the Financial Statements of the Fund for the accounting period ended October 31, 2015;
- Discharge of the Board of Directors;
- Re-appointment of the following three Directors: William Jackson, Hans J. Wisser and James F. Kinloch;
- Re-election of PricewaterhouseCoopers Société Coopérative as Auditors;
- Approval of the payment of dividends for the accounting period ended October 31, 2015; - Consideration of such other business as may properly come before the Meeting.

VOTING

Resolutions on the agenda of the Meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented at the Meeting.

VOTING ARRANGEMENTS

Shareholders who cannot attend the Meeting may vote by proxy by returning the Form of Proxy sent to them to the offices of the management company of the Fund, Franklin Templeton International Services S.à r.l., 8A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, no later than March 24, 2016 at 5:00 p.m.

VENUE OF THE MEETING

Shareholders are hereby advised that the Meeting may be held at such other place in Luxembourg than the registered office of the Fund if exceptional circumstances so require in the absolute and final judgment of the Chairperson of the Meeting. In such latter case, the Shareholders present at the registered office of the Fund on March 31, 2016, at 2:30 p.m., will be duly informed of the exact venue of the Meeting, which will then start at 3:30 p.m.

To attend the Meeting, Shareholders shall be present at the registered office of the Fund at 2:00 p.m.

Please note that all references to time in this notice mean Luxembourg time.

Référence de publication: 2016078261/755/35.

Valauchanrus Sopaneer S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 140.847.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE

qui aura lieu anticipativement le *31 mars 2016* à 19 heures au siège social afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Acceptation de la tenue de l'assemblée générale statutaire en date du 31 mars 2016 au lieu de la date fixée par l'article 15 des statuts ;
2. Rapport de gestion de la Gérance;
3. Rapport du Conseil de Surveillance et du réviseur externe;
4. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015;
5. Affectation des résultats ;
6. Décharge à la Gérance quant à l'exercice sous revue ;
7. Décharge au Conseil de Surveillance quant à l'exercice sous revue ;
8. Nominations statutaires ;
9. Nomination du réviseur externe;
10. Divers.

Les gérants commandités

Référence de publication: 2016078263/795/22.

MUGC/GS GNMA 30 YEAR FUND, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

La société de gestion, par une décision du 27 septembre 2013 a déclaré la mise en liquidation du fonds MUGC/GS GNMA 30 YEAR FUND.

La dernière valeur nette d'inventaire a été calculée le 9 octobre 2013.

En date du 4 novembre 2013, la société de gestion a déclaré la clôture de la liquidation au 5 novembre 2013, par transfert du solde résiduel à l'unique investisseur du fonds.

Luxembourg, le 17 mars 2016.

Jean-François Fortemps

Administrateur délégué

MUGC Lux Management S.A.

287-289, route d'Arlon

L-1150 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg: B 49.759

Référence de publication: 2016081725/2173/16.

Luxcash, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 33.614.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg à Luxembourg, 1, rue Sainte Zithe, le vendredi *1er avril 2016* à 11.30 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2015.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015; affectation des résultats.
3. Donner quitus aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises.

6. Divers.

Les propriétaires d'actions à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2016078264/755/23.

Pareturn, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 60, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 47.104.

The extraordinary general meeting of the Company held on 15 January 2016 was not able to validly decide on the agenda. Notice is hereby given that the second

ANNUAL GENERAL MEETING

of the Company (the "Meeting") will be held at the registered office of the Company, as set out above, on *31 March 2016* at 11 :00 a.m. in order to deliberate and vote on the following agenda :

Agenda:

1. Presentation of the management report of the Board of Directors and of the report of the Réviseur d'Entreprises Agréé for the accounting year ended on September 30, 2015;
2. Approval of the annual accounts for the accounting year ended on September 30, 2015;
3. Allocation of the results;
4. Discharge to the Directors for the accounting year ended on September 30, 2015;
5. Statutory appointments:
 - a. Board of Directors;
 - b. Réviseur d'Entreprises Agréé;
6. Directors' fees;
7. Miscellaneous.

The resolutions submitted to the Meeting do not require any quorum. They are adopted by the simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

The shareholders who would like to be present or represented at the Meeting are kindly requested to deposit their share certificates five clear days before the Meeting at the office of BNP Paribas Securities Services, Luxembourg Branch, 60, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, where forms of proxy are available.

Registered shareholders who would like to be present or represented at the Meeting are requested to complete, sign and return the proxy form, available upon request at the registered office, to the attention of Nathalie Finet by fax (+352 26 96 97 16) or by e-mail (lux_funds_domiciliation@bnpparibas.com) followed by the original by post at BNP Paribas Securities Services, Luxembourg Branch, 60, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by 25 March 2016 at the latest.

The proxy provided with regards to the meeting held on 15 January 2016 shall remain valid for the reconvened Meeting.

The annual report as at 30 September 2015 is available upon request at the registered office.

For the Board of Directors

Référence de publication: 2016078272/755/34.

MGF Lux Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 204.158.

STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-seventh day of January.

Before the undersigned, Maître Danielle Kolbach, notary residing in Redange-sur-Attert, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

Apparel Sourcing Holding Company, a Cayman Islands exempt company incorporated and existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

here represented by Madia Camara, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name “MGF Lux Topco S.à r.l.” (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twenty thousand US dollars (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one US dollar (USD 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the rights belonging to the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. Meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company’s shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the board of managers may be composed of class A managers and class B managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers, of which at least one (1) is a class A manager and one (1) is a class B manager (if such have been appointed), is present or represented at a meeting of the board of managers.

16.6 Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers, of which at least one (1) is a class A manager and one (1) is a class B manager (if such have been appointed), present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

16.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by one (1) class A manager and one (1) class B manager jointly. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by one (1) class A manager and one (1) class B manager jointly.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 18. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, and in the case of appointment of A and B managers, by the joint signature of at least one (1) class A manager and one (1) class B manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision**Art. 19. Auditor(s).**

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

19.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of February of each year and shall end on the thirty-first of January of the following year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation. In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

H. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 January 2016.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twenty thousand (20,000) shares issued have been subscribed by Apparel Sourcing Holding Company, aforementioned, for the price of twenty thousand US dollars (USD 20,000).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twenty thousand US dollars (USD 20,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twenty thousand US dollars (USD 20,000) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

(i) Stefan Kaluzny, born in New York, USA on 5 June 1966, professionally residing at 9 West 57th Street, 31st Floor, New York, NY 10019, USA, as a Class A Manager; and

(ii) Véronique Marty, born in Nancy, France on 30 March 1977, professionally residing at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, as a Class B Manager.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille seize, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Danielle Kolbach, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Apparel Sourcing Holding Company, une exempt company de droit des Iles Caïmans constituée et existant selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans,

dûment représentée par Madia Camara, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «MGF Lux Topco S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète

de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts des droits appartenant aux survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Des assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé à un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut être composé de gérants de catégorie A et gérants de catégorie B.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants, dont au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B (si de tels gérants ont été nommés), sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.

16.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants, dont au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B (si de tels gérants ont été nommés), présents ou représentés à cette réunion. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

16.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son

consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B conjointement. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B conjointement.

17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 18. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux (2) gérants, et dans le cas de nomination des gérants de catégories A et B, par la signature conjointe d'au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 19. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

19.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier février de chaque année et se termine le trente et un janvier de l'année suivante.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation. En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette disso-

lution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 janvier 2016.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les vingt mille (20.000) parts sociales émises ont été souscrites par Apparel Sourcing Holding Company, susmentionnée, pour un prix de vingt mille dollars américains (USD 20.000).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.500.-.

Résolutions de l'associé unique

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérant pour une durée indéterminée:

(i) Stefan Kaluzny, né à New York, USA le 5 juin 1966, résidant professionnellement au 9 West 57th Street, 31st Floor, New York, NY 10019, USA, en tant que Gérant de catégorie A; et

(ii) Véronique Marty, née à Nancy, France le 30 mars 1977, résidant professionnellement à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que Gérant de catégorie B.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. CAMARA et D. KOLBACH.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 29 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/3109. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 février 2016.

Référence de publication: 2016071768/484.

(160035362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2016.

MUGC/UGA GNMA 30 Year Fund, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

La société de gestion, par une décision du 22 novembre 2013 a déclaré la mise en liquidation du fonds MUGC/UGA GNMA 30 YEAR FUND.

La dernière valeur nette d'inventaire a été calculée le 20 décembre 2013.

En date du 6 janvier 2014, la société de gestion a déclaré la clôture de la liquidation au 7 février 2014, par transfert du solde résiduel à l'unique investisseur du fonds.

Luxembourg, le 17 mars 2016.

Jean-François Fortemps

Administrateur délégué

MUGC Lux Management S.A.

287-289, route d'Arlon
L-1150 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg: B 49.759
Référence de publication: 2016081720/2173/16.

Valauchan Sopaneer International S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 52.454.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *31 mars 2016* à 18 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion de la Gérance;
2. Rapport du Conseil de Surveillance et du réviseur externe;
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015;
4. Affectation des résultats ;
5. Décharge à la Gérance quant à l'exercice sous revue ;
6. Décharge au Conseil de Surveillance quant à l'exercice sous revue ;
7. Nominations statutaires ;
8. Nomination du mandat du réviseur externe;
9. Divers.

Les gérants commandités

Référence de publication: 2016078265/795/20.

MUGC AB Mexico Short Duration Bond Fund, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

La société de gestion, par une décision du 10 février 2014 a déclaré la mise en liquidation du fonds MUGC AB Mexico Short Duration Bond Fund.

La dernière valeur nette d'inventaire a été calculée le 25 février 2014.

En date du 25 mars 2014, la société de gestion a déclaré la clôture de la liquidation au 26 mars 2014, par transfert du solde résiduel à l'unique investisseur du fonds.

Luxembourg, le 17 mars 2016.

Jean-François Fortemps
Administrateur délégué
MUGC Lux Management S.A.
287-289, route d'Arlon
L-1150 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg: B 49.759
Référence de publication: 2016081731/2173/12.

Valsuper Unigret International S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 63.940.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *31 mars 2016* à 18 heures 30 au siège social afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion de la Gérance;
2. Rapport du Conseil de Surveillance et du réviseur externe;
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015;
4. Affectation des résultats ;
5. Décharge à la Gérance quant à l'exercice sous revue ;
6. Décharge au Conseil de Surveillance quant à l'exercice sous revue ;
7. Nominations statutaires ;

8. Nomination du mandat du réviseur externe;
9. Divers

Les gérants commandités

Référence de publication: 2016078266/795/20.

MUGC/Pramerica GNMA 30 Years MBS Fund, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

La société de gestion, par une décision du 4 septembre 2013 a déclaré la mise en liquidation du fonds MUGC/Pramerica GNMA 30 Year MBS Fund.

La dernière valeur nette d'inventaire a été calculée le 18 septembre 2013.

En date du 1 octobre 2013, la société de gestion a déclaré la clôture de la liquidation au 2 octobre 2013, par transfert du solde résiduel à l'unique investisseur du fonds.

Luxembourg, le 17 mars 2016.

Jean-François Fortemps
Administrateur délégué
MUGC Lux Management S.A.
287-289, route d'Arlon
L-1150 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg: B 49.759

Référence de publication: 2016081722/2173/16.

MUGC/NB GNMA 30 Year Fund, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

La société de gestion, par une décision du 8 novembre 2013 a déclaré la mise en liquidation du fonds MUGC/NB GNMA 30 Year Fund.

La dernière valeur nette d'inventaire a été calculée le 21 novembre 2013.

En date du 2 décembre 2013, la société de gestion a déclaré la clôture de la liquidation au 3 décembre 2013, par transfert du solde résiduel à l'unique investisseur du fonds.

Luxembourg, le 17 mars 2016.

Jean-François Fortemps
Administrateur délégué
MUGC Lux Management S.A.
287-289, route d'Arlon
L-1150 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg: B 49.759

Référence de publication: 2016081723/2173/16.

Ciresia, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 150.688.

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE VINGT-TROIS DECEMBRE,

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «CIREZIA», ayant son siège social au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 150688, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 15 décembre 2009, publié au Mémorial C numéro 357 du 18 février 2010.

L'assemblée est présidée par Madame Stéphanie RAGNI, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Stéphanie RAGNI, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les cinq cents (500) actions, toutes émises sous forme nominative, d'une valeur nominale de DEUX CENTS EUROS (200,-EUR) chacune représentant l'intégralité du capital social s'élevant à CENT MILLE EUROS (EUR 100.000,-) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social statutaire, du siège de la direction effective et de l'administration centrale de la société de 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg en France, au 190, Avenue De Parme, 01000 BOURG-EN-BRESSE avec effet au 31 décembre 2015, adoption par la société de la nationalité française, fixation de la durée de la société à quatre-vingt-dix-neuf (99) ans et adoption des statuts modifiés de la société, et ce, en vue de les rendre conformes à la législation française, le tout sous la condition suspensive de la réalisation définitive du transfert de siège social de la société auprès des autorités françaises compétentes.

2. Sous la condition suspensive de la réalisation définitive du transfert de siège social en France, démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et décharge à leur accorder pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date du 31 décembre 2015.

3. Sous la condition suspensive de la réalisation définitive du transfert de siège social en France et de l'adoption des nouveaux statuts de la société, nomination d'un nouveau président en France et fixation de ses pouvoirs.

4. Sous la condition suspensive de la réalisation définitive du transfert de siège social en France et de l'adoption des nouveaux statuts de la société, radiation de la société du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

5. Pouvoirs à conférer afin d'accomplir toutes les démarches nécessaires au Luxembourg et en France pour organiser et officialiser ce transfert.

6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social statutaire, le siège de la direction effective et l'administration centrale de la société de 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg, en France à l'adresse suivante: 190, Avenue de Parme, 01000 BOURG-EN-BRESSE avec effet au 31 décembre 2015, et de faire adopter par la Société la nationalité française, sans toutefois que ce changement de nationalité et le transfert de siège donnent lieu, du point de vue juridique, à la constitution d'une personne morale nouvelle, le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la société auprès du Registre de Commerce de Bourg en Bresse.

L'Assemblée constate qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la Société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec les changements envisagés.

Elle constate en outre qu'aucune action sans droit de vote n'a été émise par la Société et que la décision de changement de nationalité est prise à l'unanimité des actionnaires existants en conformité avec l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Elle constate également, sur le dire du Président de l'assemblée, que tous les impôts prévus par la loi luxembourgeoise ont été dûment payés aux autorités compétentes, que la société a respecté toutes les dispositions fiscales prévues par la loi luxembourgeoise, que le transfert du siège social en France et le changement de nationalité de la Société n'auront en aucun cas pour effet, ni sur le plan fiscal ni sur le plan légal, la constitution d'une personne juridique nouvelle, le transfert de siège social en France étant réalisé sans «rupture» de la personnalité juridique.

Le transfert de siège se fait sur base d'une situation comptable intérimaire de la société datée du trente-et-un décembre deux mille quinze, telle qu'elle a été établie en projet par le conseil d'administration en fonction avant le transfert du siège social de la société.

L'Assemblée confirme que tout l'actif et le passif de la Société resteront, suite au transfert du siège social, du principal établissement, du lieu de gestion effective et du lieu d'administration centrale de la Société de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) vers la France, rattachés à la Société sans interruption ni restriction.

Une copie de cette situation comptable, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour en faire partie intégrante.

Deuxième résolution

Sous la condition suspensive de la réalisation définitive du transfert de siège social de la société auprès des autorités françaises compétentes, l'Assemblée décide de fixer la durée de la société à quatre-vingt-dix-neuf (99) ans et d'adopter les statuts modifiés de la société sans toutefois modification de l'objet social, et ce, en vue de les rendre conformes à la législation française.

Troisième résolution

Sous la condition suspensive de la réalisation définitive du transfert de siège social de la société auprès des autorités françaises compétentes, l'Assemblée décide d'adopter article par article puis dans leur ensemble les statuts modifiés de la Société pour les mettre en concordance avec la législation française.

Les futurs statuts, dont les actionnaires déclarent avoir une parfaite connaissance, auront la teneur telle que mieux reprise en annexe au présent acte et dont l'objet sera le suivant:

«Objet

La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger, toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêt, avances ou garanties.

La société aura également pour objet à titre accessoire la gestion de son propre patrimoine immobilier ou mobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.»

Quatrième résolution

Sous la condition suspensive de la réalisation définitive du transfert de siège social en France, l'Assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et de leur accorder décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date du 31 décembre 2015.

Cinquième résolution

Sous la condition suspensive de la réalisation définitive du transfert de siège social en France et de l'adoption des nouveaux statuts de la société, l'Assemblée décide de nommer avec effet au 31 décembre 2015 Monsieur Norbert RICHARD, né le 29 mai 1964 à Lyon, domicilié au 102 rue du Crêt du Midi, F-74120 Megève, en qualité de président de la société sous sa nouvelle forme.

Les pouvoirs des administrateurs sont définis dans les statuts.

Sixième résolution

Sous la condition suspensive de la réalisation définitive du transfert de siège social en France et de l'adoption des nouveaux statuts de la société, l'Assemblée décide de procéder à la radiation de la Société du Registre de Commerce et des sociétés à Luxembourg.

Septième résolution

L'Assemblée confère tous pouvoirs à Aude RAVAINÉ, Avocat Associée et Gérante du Cabinet «MOULINIER DU-LATIER et ASSOCIES», société d'avocats ayant son siège social 42 quai Rambaud - Le Cube Orange - 69286 LYON CEDEX 02 (France), avec faculté de délégation, pour représenter la Société devant toutes les instances administratives et fiscales en France à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant et en vue de l'inscription de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de Bourg-en-Bresse en France, et de l'accomplissement de toutes les formalités requises.

L'Assemblée confère également tous pouvoirs au porteur d'une expédition des présentes, avec faculté de délégation, pour faire constater par-devant notaire la réalisation de la condition suspensive sur base des documents d'inscription de la Société en France délivrés par les autorités compétentes françaises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. RAGNI, B. TASSIGNY, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 28 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41884. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 janvier 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016003590/127.

(16002265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2016.

MUGC/NB Brazil Equity Fund, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

La société de gestion, par une décision du 23 septembre 2013 a déclaré la mise en liquidation du fonds MUGC/NB Brazil Equity Fund.

La dernière valeur nette d'inventaire a été calculée le 7 octobre 2013.

En date du 4 octobre 2013, la société de gestion a déclaré la clôture de la liquidation au 5 novembre 2013, par transfert du solde résiduel à l'unique investisseur du fonds.

Luxembourg, le 17 mars 2016.

Jean-François Fortemps

Administrateur délégué

MUGC Lux Management S.A.

287-289, route d'Arlon

L-1150 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg: B 49.759

Référence de publication: 2016081724/2173/16.

Komohana Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 243.200,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 115.255.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth of December.

Before the undersigned Maître Leonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

Walton Qualified RBM Investors V, LLC, a company incorporated under the laws of the United States of America, having its registered office at 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, USA, registered with the Register of Delaware under number 4129369,

hereby represented by Ms. Monique Drauth, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state:

I. That Komohana Investments S.a r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115255, (the "Company"), was incorporated pursuant to a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 30 March 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1184, of 17 June 2006;

II. That the share capital of the Company is fixed at two hundred forty-three thousand two hundred euro (EUR 243,200.-), divided into four thousand (4,000) ordinary shares, with a nominal value of sixty euro and eighty euro cent (EUR 60.80) each, all of which are fully paid up;

III. That the appearing party is the sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder") and will act as liquidator of the Company;

IV. That the appearing party decides to dissolve the Company with immediate effect as the activity of the Company has ceased;

V. That the appearing party, in its capacity as Sole Shareholder and liquidator of the Company and based on the interim accounts of the Company as at 18 December 2015 established by managers of the Company and hereby approved by the Sole Shareholder, declares:

- that all assets have been realised;
- that all assets have become the property of the Sole Shareholder;
- that the outstanding liabilities are intercompany debts due by the Company to the Sole Shareholder;

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for, as it results from the interim accounts;

- regarding potential liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it irrevocably assumes the obligation to pay for such liabilities, and

- waiving the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;

VI. That, as a result of the above, the liquidation of the Company is to be considered closed;

VII. That full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandates except than in cases of gross negligence or wilful misconduct or per Article 74 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time, precisising "Such discharge shall be valid only if the annual accounts contain no omission or false information concealing the true situation of the company and, with regards to any acts carried out which fall outside the scope of the articles, if they have been specifically indicated in the convening notice";

VIII. That the books and documents of the Company shall be lodged during a period of five years at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Although no confusion of patrimony can be made, neither the assets of dissolved company or the reimbursement to the Sole Shareholder can be done, before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-huit décembre.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Walton Qualified RBM Investors, LLC, une société régie par la loi des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, USA, enregistrée au Registre de Delaware, Etats-Unis d'Amérique sous le numéro 4129369,

dûment représentée par Mme Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, dûment représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Komohana Investments S.a.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115255, (la «Societe»), constituée suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 30 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1184, le 17 juin 2006;

II. le capital social de la Société a été fixé à deux cent quarante-trois mille deux cents euros (EUR 243.200,-) divisé en quatre mille (4.000) parts sociales ayant une valeur nominale de soixante euros et quatre-vingt euro cent (EUR 60,80) chacune, entièrement libérées;

III. la comparante est l'associé unique de la Société (l'Associé Unique") et agira en tant que liquidateur de la Société;

IV. la comparante a décidé de dissoudre la Société, avec effet immédiat, étant donné que la Société a cessé toute activité;

V. la comparante agissant tant en sa qualité d'Associé Unique, qu'en tant que liquidateur de la Société, et sur base des comptes intérimaires de la Société en date du 18 décembre 2015 dressés par les gérants de la Société et approuvés par la présente par l'Associé Unique de la Société déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés;

- que tous les actifs sont devenus la propriété de l'Associé Unique;

- que toutes les dettes existantes sont des dettes intra-groupe dues par la Société vis-à-vis de l'Associé Unique;

- que toutes les dettes connues de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglées entièrement ou dûment provisionnées; tel qu'il résulte de la situation comptable établie et signée par les gérants de la Société;
- par rapport à d'éventuels dettes et passifs actuellement inconnus de la Société et non payés ou dûment comptabilisés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer, et
- renoncer à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;

VI. de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée;

VII. décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leur mandat, à l'exception des cas de négligence grave ou de faute grave ou en application de l'article 74 de la loi de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée de temps à autre, qui dispose que "Cette décharge n'est valable que si les comptes annuels ne contiennent ni omission, ni indication fausse dissimulant la situation réelle de la société et, quant aux actes faits en dehors des statuts, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation";

VIII. les livres et documents comptables de la Société seront conservés pendant une durée de cinq années au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'Associé Unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication du présent acte et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses noms, prénoms usuels, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 22 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41225. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Référence de publication: 2016003005/125.

(160001654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Claymore Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 22.846.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand fifteen, on the twenty-eighth day of the month of December;

Before Us Me Danielle KOLBACH, notary residing in Redange/Attert (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "CLAYMORE HOLDING S.A.", in voluntary liquidation, a public liability company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16a, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (herein referred to as the "Company"), incorporated on May 10, 1985, pursuant to a deed received by Me André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 187 of June 29, 1985, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg") at section B under number 22846.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to the decisions of the shareholders' general meeting taken on September 17, 2001, an extract of which has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 211 of February 7, 2002.

The Company has been put into voluntary liquidation and Mr. Francis HOOGEWERF, chartered accountant, professionally residing in L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen, has been appointed as liquidator (the "Liquidator") pursuant

to a deed received by Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on May 8, 2015, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1800 of July 21, 2015;

The Meeting is presided by Mr. Yvon HELL, chartered accountant, residing professionally in L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté,

The Chairman appoints as secretary and the Meeting elects as scrutineer Mrs. Nathalie OLLAGNIER, employee, residing professionally in L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That on December 23, 2015, a shareholders' extraordinary meeting has resolved to approve the report of the liquidator dated December 11, 2015 (the "Report of the Liquidator") together with the liquidation accounts dated May 9, 2015 (the "Liquidation Accounts") and has appointed the private limited liability company "FIDAL INTERNATIONAL", established and having its registered office in Port Louis Saint Denis Street, Saint James Court, Suite 802 (Republic of Mauritius), registered with the Companies Division of the Ministry of Finance and Economic Development of the Republic of Mauritius under number C65637, as auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) (the "Auditor") to prepare the closing accounts and the report of the auditor.

B) That on December 28, 2015, the Auditor has provided the Liquidator and the shareholders with the closing accounts dated December 28, 2015 (the "Closing Accounts") together with the report of the auditor dated December the 28th 2015 (the "Report of the Auditor").

C) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Examination and acknowledgement of the Auditor's Report;
2. Approval of the Closing Accounts;
3. Discharge to be granted to the Liquidator and to the Auditor for the performance of their offices in relation to the liquidation process of the Company;
4. Approval of the transfer of all the assets and liabilities of the Company as reflected in the Closing Accounts of the Company, to the shareholders;
5. Approval of the keeping of the books of the Company for a period of five years at the last registered office;
6. Discharge to the members of board of the meeting.
7. Approval of the termination and closing of the liquidation;
8. Miscellaneous.

D) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

E) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

F) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

G) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After due consideration the Meeting has taken unanimously the following resolutions:

First resolution

Having been provided with the Report of the Auditor, the Meeting acknowledges the said report, which concludes that the Report of the Liquidator is in compliance with the Luxembourg laws and regulatory requirements and reflects the true and fair view of the liquidation operations of the Company.

The Report of the Auditor, after having been signed "ne varietur" by the appearing persons and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Second resolution

Through the acknowledgement hereby of the conclusions laid down in the Report of the Auditor, the Meeting resolves to approve the Closing Accounts.

Third resolution

The Meeting resolves to grant full discharge to the Liquidator and to the Auditor for the performance of their functions in relation to the liquidation process of the Company.

Fourth resolution

The Meeting resolves to approve the transfer of all the assets and liabilities of the Company, as reflected in the Closing Accounts, to the shareholders, with effect as of the date of the present deed.

Fifth resolution

The Meeting gives full discharge to the members of the board of the Meeting.

Sixth resolution

The Meeting decides that the accounts and other documents of the Company will remain deposited for a period of five years at least at the former registered office of the Company, i.e.: L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté, and that all the sums and assets eventually belonging to shareholders and creditors who wouldn't be present at the end of the liquidation will be deposited at the same place for the benefit of all it may concern.

Seventh resolution

The Meeting declares the liquidation of the Company terminated and closed with effect as of the date of the present deed.

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand five hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "CLAYMORE HOLDING S.A.", en liquidation volontaire, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 16a, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (ci-après dénommée la "Société"), constituée le 10 mai 1985 suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 187 du 29 juin 1985, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 22846.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu le 17 septembre 2011 suivant décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires, dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 211 du 7 février 2002.

La Société a été mise en liquidation volontaire et Monsieur Francis HOOGEWERF, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté, a été nommé en tant que liquidateur (le "Liquidateur") suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 8 mai 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1800 du 21 juillet 2015.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Yvon HELL, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté, Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée élit comme scrutatrice Madame Nathalie OLLAGNIER, employée, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que le 23 décembre 2015, une assemblée générale extraordinaire des actionnaires a approuvé le rapport du liquidateur daté du 11 décembre 2015 (le "Rapport du Liquidateur") ainsi que les comptes de liquidation établis au 9 mai 2015 (les "Comptes de Liquidation") et a nommé la société à responsabilité limitée "FIDAL INTERNATIONAL", établie et ayant son siège social à Port Louis Saint Denis Street, Saint James Court, Suite 802 (République de Maurice), inscrite à la Companies Division du Ministère des Finance et du Développement Economique de la République de Maurice sous le

numéro C65637, en tant que commissaire à la liquidation (le “Commissaire à la Liquidation”) chargé de l'établissement des comptes de clôture et du rapport du commissaire à la liquidation.

B) Que le 28 décembre 2015, le Commissaire à la Liquidation a transmis au Liquidateur et aux actionnaires les comptes de clôture datés du 28 décembre 2015 (les “Comptes de Clôture”) et le rapport du commissaire à la liquidation daté du 28 Décembre 2015 (le “Rapport du Commissaire à la Liquidation”);

C) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Examen et approbation du Rapport du Commissaire à la Liquidation;
2. Approbation des Comptes de Clôture;
3. Décharge à accorder au Liquidateur et au Commissaire à la Liquidation pour l'exécution de leurs mandats en relation avec la liquidation de la Société;
4. Approbation du transfert de tous les actifs et passifs de la Société conformément à ce qu'il ressort des Comptes de Clôture de la Société, aux Actionnaires;
5. Approbation de la conservation des livres de la Société pour une période de cinq années au dernier siège social;
6. Décharge à donner aux membres du bureau de l'Assemblée;
7. Approbation de la clôture de la liquidation de la Société avec effet à la date de ce jour;
8. Divers.

D) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

E) Que les procurations des actionnaires représentés, signées “ne varietur” par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

F) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

G) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Après considération, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Ayant eu communication du Rapport du Commissaire à la Liquidation, l'Assemblée approuve ledit rapport qui conclut à la conformité du Rapport du Liquidateur aux lois et obligations légales luxembourgeoises et à un exposé sincère et véritable des opérations de liquidations de la Société.

Le Rapport du Commissaire à la Liquidation, après avoir été signé “ne varietur” par les comparants et la notaire sous-signée, restera annexé au présent acte and sera enregistré avec lui auprès de l'administration de l'enregistrement.

Deuxième résolution

Confirmant par les présentes les conclusions contenues dans le Rapport du Commissaire à la Liquidation, l'Assemblée décide d'approuver les Comptes de Clôture.

Troisième résolution

L'Assemblée donne pleine décharge au Liquidateur et au Commissaire à la Liquidation pour l'exécution de leurs mandats en rapport avec les opérations de liquidation de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le transfert de tous les actifs et passifs de la Société, conformément à ce qu'il ressort des Comptes de Clôture, aux actionnaires, avec effet à la date du présent acte.

Cinquième résolution

L'Assemblée donne décharge aux membres du bureau de l'Assemblée.

Sixième résolution

L'Assemblée décide que les livres et autres documents de la Société resteront déposés pendant une période de cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société, i.e.: L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté, et que toutes les sommes et valeurs éventuelles revenant aux membres et aux créanciers qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même endroit au profit de qui il appartiendra.

Septième résolution

L'Assemblée déclare la liquidation de la Société terminée avec effet à ce jour.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cinq cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Y. HELL, N. OLLAGNIER, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 29 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22608. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 07 janvier 2016.

Référence de publication: 2016004523/199.

(160004078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

MUGC/GS Latin America USD Bond Fund, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

La société de gestion, par une décision du 10 février 2014 a déclaré la mise en liquidation du fonds MUGC/GS LATIN AMERICA USD BOND FUND.

La dernière valeur nette d'inventaire a été calculée le 5 mars 2014.

En date du 8 avril 2014, la société de gestion a déclaré la clôture de la liquidation au 9 avril 2014, par transfert du solde résiduel à l'unique investisseur du fonds.

Luxembourg, le 17 mars 2016.

Jean-François Fortemps

Administrateur délégué

MUGC Lux Management S.A.

287-289, route d'Arlon

L-1150 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg: B 49.759

Référence de publication: 2016081726/2173/16.

TRP US Investment Grade Corporate Bond Fund, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

La société de gestion, par une décision du 14 décembre 2012 a déclaré la mise en liquidation du fonds TRP US Investment Grade Corporate Bond Fund.

La dernière valeur nette d'inventaire a été calculée le 10 janvier 2013.

En date du 18 février 2013, la société de gestion a déclaré la clôture de la liquidation au 19 février 2013, par transfert du solde résiduel à l'unique investisseur du fonds.

Luxembourg, le 17 mars 2016.

Jean-François Fortemps

Administrateur délégué

MUGC Lux Management S.A.

287-289, route d'Arlon

L-1150 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg: B 49.759

Référence de publication: 2016081728/2173/17.

TRP US Intermediate Corporate Bond Fund, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

La société de gestion, par une décision du 2 juillet 2013 a déclaré la mise en liquidation du fonds TRP US Intermediate Corporate Bond Fund.

La dernière valeur nette d'inventaire a été calculée le 18 juillet 2013.

En date du 1 août 2013, la société de gestion a déclaré la clôture de la liquidation au 2 août 2013, par transfert du solde résiduel à l'unique investisseur du fonds.

Luxembourg, le 17 mars 2016.

Jean-François Fortemps

Administrateur délégué

MUGC Lux Management S.A.

287-289, route d'Arlon

L-1150 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg: B 49.759

Référence de publication: 2016081729/2173/12.

MUI 2010 FUND, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

La société de gestion, par une décision du 14 juin 2013 a déclaré la mise en liquidation du fonds MUI 2010 FUND.

La dernière valeur nette d'inventaire a été calculée le 14 juin 2013.

En date du 1 juillet 2013, la société de gestion a déclaré la clôture de la liquidation au 1 août 2013, par transfert du solde résiduel à l'unique investisseur du fonds.

Luxembourg, le 17 mars 2016.

Jean-François Fortemps

Administrateur délégué

MUGC Lux Management S.A.

287-289, route d'Arlon

L-1150 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg: B 49.759

Référence de publication: 2016081730/2173/11.

PAG Real Estate Partners (Luxembourg) GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 197.536.

AUSZUG

Die Geschäftsführung nimmt zur Kenntnis, dass Herr Alan Alexander Botfield und Frau Imke Krieger ihre Mandate als Geschäftsführer/in der Gesellschaft mit Wirkung zum 2. Oktober 2015 respektive zum 16. November 2015 niedergelegt haben.

Die verbleibenden Geschäftsführer haben mittels eines Umlaufbeschlusses vom 23. November 2015 die Herren

Szymon Stanislaw Dec, beruflich ansässig 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxemburg und

Marin Dimitrov beruflich ansässig 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxemburg

jeweils mit Wirkung vom 3. Oktober 2015 und vom 17. November 2015 gemäß Art. 9 der Satzung der Gesellschaft zu den Geschäftsführer der Gesellschaft bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft für das Jahr 2016 gewählt.

Die Geschäftsleitung der Gesellschaft setzt sich derzeit wie folgt zusammen:

- Derek Crane, Geschäftsführer;
- Jon Robert Lewis; Geschäftsführer;
- Szymon Stanislaw Dec, Geschäftsführer;
- Marin Dimitrov, Geschäftsführer.

17. Februar 2016.

PAG Real Estate Partners (Luxembourg) GP S.à r.l.

Référence de publication: 2016070022/25.

(160033198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2016.

Empira General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 200.258.

—
AUSZUG

Die Geschäftsführung nimmt zur Kenntnis, dass Frau Imke Krieger ihr Mandate als Geschäftsführerin der Gesellschaft mit Wirkung zum 16. November 2015 niedergelegt hat.

Die verbleibenden Geschäftsführer haben mittels eines Umlaufbeschlusses vom 23. November 2015 den Herr Marin Dimitrov beruflich ansässig 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach mit Wirkung vom 17. November 2015 im Wege der Kooptierung gemäß Art. 9 der Satzung der Gesellschaft zu den Geschäftsführer der Gesellschaft bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft für das Jahr 2016 bestellt.

Die Geschäftsleitung der Gesellschaft setzt sich derzeit wie folgt zusammen:

- Peter Gillert, Geschäftsführer;
- Michael Schmidt; Geschäftsführer;
- Marin Dimitrov, Geschäftsführer.

17. Februar 2016.

EMPIRA General Partner S.à r.l.

Référence de publication: 2016068657/21.

(160031851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

Luxyard S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.507.

—
In the year two thousand and fifteen, the twenty-second day of December.

Before us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of LUXYARD S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 138.507, having a share capital of EUR 12,500.- (the Company), incorporated on 27 February 2008 pursuant to a deed of Maître Paul Decker, then notary residing in Luxembourg-Eich, Grand Duchy of Luxembourg published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 1402 of 6 June 2008. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended on 7 April 2008 pursuant to a deed of the same notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 1385 of 5 June 2008.

There appeared:

Accession Mezzanine Capital II L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Century House, 16 Par-la-ville Road, Hamilton, Bermuda (United Kingdom), registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number LP11822 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Peggy Simon, employee, residing professionally in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the appearing party holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);

2. Appointment of Accession Mezzanine Capital II GP Ltd, as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company;

3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;

4. Decision to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company;

5. Decision to grant full and complete discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandates; and

6. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Meeting resolves to appoint Accession Mezzanine Capital II GP Ltd, a limited company incorporated and existing under the laws of Bermuda, having its registered office at Century House, 16 Par la Ville Road, Hamilton HM08, registered with the Bermuda registrar of Companies under number 39435, as liquidator of the Company (the Liquidator). The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under its sole signature for the performance of its duties.

Third resolution

The Meeting further resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate some of its powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Meeting resolves to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

Fifth resolution

The Meeting resolves to grant full and complete discharge to the current managers of the Company for the performance of their respective mandates.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Echternach, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, the proxy-holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-deuxième jour du mois de décembre.

Par-devant nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de LUXYARD S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.507, having a share capital of EUR 12,500.- (la Société), constituée le 27 février 2008 suivant un acte de Maître Paul Decker, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 1402 du 6 juin 2008. Les statuts de la Société (les Statuts) les statuts ont été modifiés le 7 avril 2008 suivant un acte du même notaire; demeurant à Luxembourg-Eich, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 1385 du 5 juin 2008.

A comparu:

RP Explorer Master Fund, une société constituée et régie par les lois des Iles Caïman, dont le siège social est établi au PO Box 2636, Strathvale House, 90 North Church Street, Grand Cayman, les Iles Caïman KY1-1102 (l'Associé Unique), ici représentée par Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la partie comparante détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;

2. Nomination de Accession Mezzanine Capital II GP Ltd, en tant que liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société;

3. Détermination des pouvoirs du liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;

4. Décision de confier au liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société;

5. Décision d'octroyer pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs; et

6. Divers

III. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre avec effet immédiat et de volontairement mettre la Société en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer Accession Mezzanine Capital II GP Ltd, une société limitée régie selon les lois des Bermudes, ayant son siège social à Century House, 16 Par la Ville Road, Hamilton HM08, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 39435, comme liquidateur de la Société (le Liquidateur). Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'Assemblée décide en outre d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'octroyer pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate, qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 28 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11667. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): N. DIEDERICH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 05 janvier 2016.

Référence de publication: 2016003079/138.

(160001399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2016.

Albert Luxembourg Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 228.417,47.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 195.056.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2016.

Référence de publication: 2016004327/10.

(160003307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

PBG Soda Can Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 108.205.

Les comptes de la société mère (Pepsico Inc.) au 27 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 Février 2016.

PBG Soda Can Holdings S.à r.l.

Domenico Latronico

Gérant B

Référence de publication: 2016063966/14.

(160025286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

Peintures Manolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1937 Luxembourg, 3, rue Auguste Liesch.

R.C.S. Luxembourg B 187.142.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-1937 Luxembourg, le 09 février 2016.

Monsieur ARVANITIDIS Emmanouil

Gérant

Référence de publication: 2016063968/12.

(160025063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.

Plafa, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 15, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 16.652.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016063972/9.

(160025111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2016.
